CFE-CGC Naval Group Brest 9 mai 2023



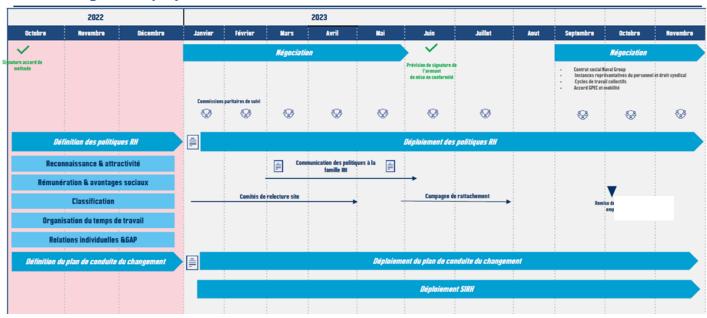
Compte-rendu de la réunion du CSE du 9 mai 2023

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

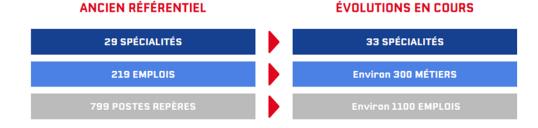
Point d'étape sur le déploiement de la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie (N2CM)

Peut largement mieux faire...

Calendrier global du projet



Le déploiement de la NCCM à Naval Group modifie le référentiel des métiers et emplois de l'entreprise :



Remarque CFE-CGC: Naval Group avait les moyens de préparer le passage à la N2CM dans les meilleures conditions par une anticipation de la formation suivie de la certification des acteurs impliqués dans les processus et par une communication régulière vers les personnels. Cette démarche est décrite dans le guide paritaire établi par les organisations syndicales et patronale signataires de la nouvelle convention. Bref, le chemin était balisé pour que cette transition se déroule de la manière la plus fluide, mais Naval Group « rate son départ » et n'apprécie pas qu'on le fasse savoir à l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), la fédération patronale qui regroupe les entreprises de la branche, dont Naval Group.

En effet, après avoir alerté à plusieurs reprises la direction et devant son mutisme, la CFE-CGC s'est exprimée au travers d'un courrier adressé à l'UIMM sur les points suivants :

- Utilisation d'une matrice « navalisée » contraire à l'article 61.1 de la N2CM
- Non prise en compte des fonctions complémentaires et de l'ensemble des activités significatives
- Prise en compte de la cotation avant la rédaction des fiches emploi
- Non consultation des personnels sur la rédaction de la fiche emploi
- Etc ...

En résumé, carton rouge pour Naval Group qui ne respecte pas le processus et ne joue pas de transparence sur un sujet qui suscite de l'inquiétude chez les personnels et les managers qui devront présenter le classement des emplois à leur personnel.

Informations trimestrielles à fin mars 2023

Quelques chiffres et données

Chiffres clés Groupe (en M€)	Réalisé	Budget
Prise de commande	466	300
Chiffre d'affaire	990	972
Carnet de commande	14 809	14 689

Chiffres clés Division SER (en M€)	Réalisé	Budget
Prise de commande	356	228
Chiffre d'affaire	349	393
Carnet de commande	3 567	3 386

EFFECTIFS INSCRITS	au 31/03/2023			
Statut	IC	TAM	OE	Total général
Privé	1 126	1 031	557	2 714
PMAD		253	171	424
Total général	1 126	1 284	728	3 138
en Inscrits par CSP/	SEXE			
Statut	Classification	Н	F	Total général
Privé	IC	855	271	1 126
	TAM	816	215	1 031
	OE	521	36	557
Total Privé		2 192	522	2 714
PMAD				
PMAD	CE	84	2	86
PMAD	CE TSO	84 145	2 22	167
PMAD				
Total PMAD	TSO	145	22	167

Projet de modification du règlement intérieur (RI)

Un durcissement inutile

Dans un but de prévention des addictions, Naval Group Brest, revoit son RI afin notamment, de permettre aux managers de pouvoir contrôler leurs personnels qui présenteraient un comportement « anormal » qui pourrait être du à une consommation d'alcool ou de stupéfiants. Ci-dessous un extrait de la démarche de prévention des addictions :

Contexte : milieu industriel accidentogène ; déploiement de la démarche de prévention des addictions.

- L'interdiction d'introduire de l'alcool dans les locaux de travail est étendue aux restaurants d'entreprise dans lesquels <u>l'offre de boissons alcoolisées est supprimée</u>.
- L'état d'imprégnation alcoolique (simple présence d'alcool dans l'organisme, sans qu'il soit nécessaire que l'un ou des signes extérieurs visibles et détectables de l'état d'ébriété existent), y compris en-deçà des limites légales, est prohibé sur l'ensemble de l'établissement, pour toutes les catégories de personnel.

Remarque CFE-CGC: Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de faire de la prévention au sujet des addictions et nous savons tous què les produits stupéfiants circulent dans la société depuis les collèges jusqu'aux entreprises. Par contre, que Naval Group aille en-delà des limites admises de l'état d'imprégnation alcoolique pose question et va générer des contraintes. Exemples:

- un commercial de Naval Group qui reçoit un client avec qui il partage un déjeuner d'affaire, ne devra pas consommer d'alcool alors que son client pourra le faire dans la limite admissible,
- des collègues de services décident de déjeuner dans un restaurant en ville, si l'un d'eux consomme de l'alcool il devra poser une demi-journée de congé pour l'après-midi,
- un télétravailleur déjeune à son domicile et accompagne son fromage d'un verre de vin. Comment fait-il si son responsable lui demande de venir en toute urgence sur le site en début d'après-midi ?

En résumé, Naval Group se met des contraintes où il n'y avait pas lieu. Par ailleurs, les élus n'ont pas connaissance d'accidents du travail liés à une consommation d'alcool, par contre ils constatent toutes les semaines, des accidents de deux roues. Par souci de protection des personnels dans la même logique, Naval Group devrait donc interdire l'usage des deux roues qui sont accidentogènes.....CQFD!

L'autre objet de la modification du Règlement Intérieur, l'évolution des sanctions disciplinaires :

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

La durée maximale de la **mise à pied** disciplinaire est portée <u>de 5 à **15** jours ouvrés</u>

Objectifs : élargir l'échelle des sanctions et donc prononcer des sanctions mieux proportionnées aux faits, réduire le fossé existant entre une mise à pied de 5 jours et un licenciement.

Remarque CFE-CGC: Depuis quelques temps Naval Group Brest sanctionne davantage, le droit à l'erreur n'existe pas du moins pour certaines strates de l'entreprise. Etendre la durée de mise à pied montre l'état l'esprit de Naval Group vis-à-vis de ses personnels.

CFE-CGC Naval Group Brest

Agnès Blanchot 54 444
Olivier Teisseire 55 475

Laurent Gosselin

Rémy Deduyer 55 717 **Franck Duchscher** 39 384

Agenda

- CSE le13 juin
- CSEC le 21 juin
- CRIC le 22 juin





52 588